



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-10775>

Département(s) de publication : **75, 77, 51, 95, 60, 02, 08, 93, 94**

Annonce n° **26-10775**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-71244

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 24/06/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : DTBS

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13001779100034

Ville : Paris

Code postal : 75013

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 77, 51, 95, 60, 02, 08, 93, 94

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : AMOE pour l'instrumentation des prises d'eau et des cours d'eau transitant par les canaux de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval (DTBS)

Code CPV principal - Descripteur principal : 71300000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché consiste à réaliser l'assistance à la maîtrise d'oeuvre lors de la mise en place de l'instrumentation des prises d'eau et des cours d'eau transitant par les canaux de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval (DTBS). L'instrumentation permettra de disposer en temps réel des données de hauteurs d'eau, d'ouvertures des ouvrages hydrauliques et des débits les traversant. Cette avancée permet également de faciliter le réarmement à distance des ouvrages hydrauliques

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

La consultation lancée le 24/06/2024 sous la référence DTBS-SGVE-2024-02- (publiée au BOAMP le 24 /06/2024 sous le n° JO 25-71244 sur la plateforme des achats de l'Etat, PLACE) L'article R. 2185-1 du code de la commande publique autorisant l'acheteur, à tout moment de la procédure, à abandonner la procédure d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite. DECIDE : o De déclarer la

consultation sans suite pour le motif d'intérêt général suivant : disparition du besoin (réalisation en régie).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2026